

**Déclaration intersyndicale CFDT, CGT, SNU, STC, SNAP
sur les Volontaires en Service Civique
CSEC du 16 décembre 2020**

En 2015, conjointement au déploiement du projet « *Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi* » par la Direction Générale, Pôle emploi a commencé à proposer des missions d'accompagnateur dans l'utilisation des nouveaux outils numériques à des Volontaires en Service Civique.

De nombreuses réflexions, interrogations ou interpellations ont été exprimées dans cette instance ou plutôt dans celle qui la précédait, à savoir le CCE de Pôle Emploi.

Notre propos n'est pas ici de rappeler les différentes positions que nos organisations syndicales ont tenues depuis 2015 sur le sujet.

Il n'est pas non plus de s'appuyer sur des enquêtes journalistiques plus ou moins récentes.

Pour autant, ce jeudi 11/12/2020, certains passages de l'émission Cash Investigation nous ont surpris et nous amènent à intervenir lors de ce CSEC.

Au cours de cette émission, Gabriel Attal, à l'époque Secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement indique que ses services avaient effectué un contrôle sur la façon dont Pôle emploi accueille les Volontaires en Service Civique et sur la façon dont leur mission est rendue.

Ce contrôle a été réalisé auprès de 14 agences dans le but de « réinterroger l'agrément de Pôle emploi ».

Cette émission a également diffusé un passage, daté de fin 2017, où le directeur général explique aux députés que la forte baisse du nombre de salariés en contrat aidé à Pôle Emploi sera en partie compensée, pour les tâches d'accueil sur les services numériques, par l'arrivée des Volontaires en Service Civique.

De plus, nous savons que l'agrément de Pôle emploi par l'Agence du Service Civique a été récemment reconduit.

Nous avons constaté que la crise sanitaire avait amené la direction à demander aux Volontaires en Service Civique d'effectuer d'autres tâches que celles prévues initialement dans leur mission à savoir la tenue du « point sanitaire ».

Nous nous interrogeons aussi sur les conséquences que le déploiement du « Zéro papier » pourrait avoir demain sur les activités qu'ils sont amenés à exercer au quotidien.

Nous le savons, les Volontaires en Services Civiques ne sont pas salariés de Pôle emploi.

Pour autant, tout le monde l'admet, leur présence est aujourd'hui indispensable pour assurer l'accueil de nos usagers dans les agences.

C'est à ce point vrai que personne ne songerait à laisser leur poste durablement vacant.

C'est à ce point vrai que, s'ils sont absents, un agent les remplace aussitôt pour aider, entre autre, nos usagers à utiliser les outils et services numériques.

Ces éléments nous amènent à vous demander, dans le cadre du CSEC :

- de nous fournir l'ensemble des éléments concernant l'enquête réalisée par les services du Secrétaire d'État auprès des 14 agences visées,
- de nous fournir une copie de la convention liant Pôle emploi à l'Agence du Service Civique,
- de réunir un CSEC Extraordinaire sur l'organisation de l'accueil en agence de proximité clarifiant les fonctions et responsabilités de chacun (CDI, CDD, VSC, PEC...) ainsi que les effectifs associés selon la taille de l'agence.